

de conclure des alliances stratégiques entre sociétés, tout particulièrement dans les secteurs de pointe comme l'aérospatiale et les télécommunications. Ces alliances s'imposent non seulement pour répartir le risque des coûts de développement de plus en plus élevés, mais aussi pour trouver de nouveaux débouchés à la production.

Devant ces tendances, le Canada s'est doté d'une stratégie visant deux objectifs fondamentaux.

D'une part, améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes; d'autre part, leur fournir davantage d'occasions de participer sur les trois grands marchés.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été conclu pour régler le problème de la compétitivité.

En effet, il ne fait pas de doute que cet accord permettra aux entreprises basées au Canada de mieux soutenir la concurrence non seulement en Amérique du Nord, mais aussi dans la région Asie-Pacifique et en Europe. Nous y voyons un tremplin vers les trois méga-marchés, tout comme les Européens voient dans le marché unique de 1992 une nécessité stratégique pour faire face à la concurrence nord-américaine et japonaise. L'Accord de libre-échange constitue un élément clé de ce que le premier ministre Peterson a fort justement qualifié de "formule gagnante".

Mais à quoi servirait de pouvoir participer et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux si les occasions demeureraient limitées? De là notre désir de progresser dans le cadre multilatéral du GATT - d'avancer sur des questions aussi difficiles que le commerce des produits agricoles, les marchés publics, les barrières techniques et le commerce des services - , dans l'espoir de maximiser les courants d'échanges et d'investissements entre les trois méga-marchés.

Voilà ce que nous entendons par notre stratégie à trois piliers; l'Accord de libre-échange nous apportera la clé de la compétitivité, tandis que la libéralisation des échanges dans le cadre du GATT nous ouvrira des débouchés sur les trois grands marchés.

Et c'est là qu'entre en jeu l'opération de 1992. Car, ainsi que je l'ai indiqué ce matin, les conséquences de 1992 pour le Canada et les entreprises canadiennes dépendront, au bout du compte, du lien qui sera établi entre les réformes intérieures de la Communauté européenne et ses engagements extérieurs envers le GATT.

J'espère vivement que 1992 et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis contribueront à la libéralisation du commerce international et que les règles